



# GFC 2015 MAJ1

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>SIGNALEMENTS CORRIGES EN MAJ1 GFC 2015</b>	<b>2</b>
1.1.	<b>Comptabilité Budgétaire</b>	<b>2</b>
1.1.1.	SELECTION AVANCEE EN LIQUIDATION (SESAM N3 CBUD 128154)	2
1.1.2.	AFFICHAGE DU RESTE A RECOUVRER (SESAM N3 132556)	2
1.1.3.	AFFICHAGE IBAN BIC MODE DE PAIEMENT 8 (SESAM 132267)	2
1.1.4.	MESSAGE D'ERREUR AU NIVEAU DU SUIVI DU SRH (SESAM 134422)	2
1.1.5.	ARTICLES NON CONSERVES EN SAISIE D'UN APPROVISIONNEMENT (SESAM 135466)	2
1.1.6.	RECEPTION RECETTES EXTERNES IMPOSSIBLE (SESAM 136006)	2
1.2.	<b>Comptabilité Générale</b>	<b>3</b>
1.2.1.	PASSATION DE SERVICE (SESAM N3 132924)	3
1.2.2.	COMPTE DE LIAISON DAO DU REGISSEUR (SESAM N3 131200)	3
1.2.3.	DATE DE REEDITION DES FICHES QUOTIDIENNES D'ENCAISSEMENT (SESAM 132905)	3
1.2.4.	CHRONOLOGIE DES FICHES QUOTIDIENNES D'ENCAISSEMENT (SESAM 133763)	3
1.2.5.	IMPOSSIBLE DE TRANSFERER UNE HABILITATION DE REGIE (SESAM 133938)	3
1.2.6.	FICHER DE PRELEVEMENT REJETE (SESAM 134317)	3
1.2.7.	MESSAGE INADAPTE SUITE A LA RECEPTION DE CREANCES (SESAM 134574)	3
1.2.8.	ERREUR D'AFFICHAGE COMPTE PRODUIT A RECEVOIR (SESAM 134908)	3
1.2.9.	SAISIE DE L'ETAT DES DEVELOPPEMENTS DU SOLDE DES COMPTES (SESAM 135363)	4
1.2.10.	MESSAGE D'AVERTISSEMENT A CHAQUE SAISIE DE L'EDS (SESAM 135869)	4
1.2.11.	RECEPTION DES CREANCES RECETTES EXTERNES IMPOSSIBLE (SESAM 135554)	4
1.2.12.	ABSENCE DES INFORMATIONS BANCAIRES SUR LES RELANCES AMIABLES (SESAM 136273)	4

# 1 SIGNALEMENTS CORRIGÉS EN MAJ1 GFC2015.

## 1.1. COMPTABILITE BUDGETAIRE

### 1.1.1. SELECTION AVANCEE EN LIQUIDATION (SESAM N3 128154)

Au niveau de la liste des mandatements, il est possible de réaliser une sélection avancée sur un montant et un domaine/activité sans avoir le message « la sélection est impossible, critère incompatible ». En sélection avancée, on peut effectuer le choix sur le montant et le domaine ou le choix sur le montant et l'activité.

### 1.1.2. AFFICHAGE DU RESTE À RECOUVRER (SESAM N3 132556)

En période d'inventaire, en modification de l'imputation budgétaire d'une liquidation de recette, le reste à recouvrer ne se mettait pas à jour. Cette anomalie a été corrigée.

### 1.1.3. AFFICHAGE IBAN BIC MODE DE PAIEMENT 8 (SESAM 132267)

En période d'inventaire, au niveau de l'édition des mandatements, les coordonnées bancaires s'affichaient pour des fournisseurs avec un mode de paiement 8. Une correction a été apportée afin que ces coordonnées IBAN/BIC ne s'affichent plus.

### 1.1.4. MESSAGE D'ERREUR AU NIVEAU DU SUIVI DU SRH (SESAM 134422)

Au niveau du suivi du SRH, dans l'onglet « Récapitulatif », lorsque l'on cliquait sur le bouton « Enregistrer et Fermer » un message d'erreur apparaissait : "Violation d'accès à l'adresse 004CF2E8 dans le module 'CBud.exe'. Lecture de l'adresse 00000054". Une correction a été apportée afin que ce message ne s'affiche plus.

### 1.1.5. ARTICLES NON CONSERVES EN SAISIE D'UN APPROVISIONNEMENT (SESAM 135466)

A la création d'un approvisionnement anticipé, lors de la saisie de plusieurs articles à l'aide du bouton « Appliquer », seul le premier possédait la coche « à conserver ». Une correction a été réalisée permettant de garder la coche « à conserver ». Les articles sont bien conservés.

### 1.1.6. RECEPTION RECETTES EXTERNES IMPOSSIBLE (SESAM 136006)

A la réception des recettes externes en provenance de ProgrE, un contrôle vérifiait qu'il n'existait pas de réimputations comptables et budgétaires non validées. Maintenant, seule la validation des réimputations budgétaires doit être faite afin de réceptionner les recettes externes.

## 1.2. COMPTABILITE GENERALE

### 1.2.1. PASSATION DE SERVICE (SESAM N3 132924)

Pour un établissement rattaché, dans le cadre d'un changement de carte comptable, le PV de remise n'indiquait pas le nombre de pièces et de billets de banque.

Pour un budget principal non agence comptable, la correction suivante a été apportée :

Dans le PV de remise de service, le total numéraire

- apparaît pour un changement de carte comptable,
- n'apparaît pas pour un changement d'agent comptable (sauf sur l'agence).

### 1.2.2. COMPTE DE LIAISON DES DAO DU REGISSEUR (SESAM N3 131200)

Au niveau des écritures en attente, pour un budget annexe, le compte de liaison des dépenses avant ordonnancement du régisseur n'apparaissait pas. Désormais, le compte de liaison apparaît automatiquement.

### 1.2.3. DATE DE REEDITION DES FICHES QUOTIDIENNES D'ENCAISSEMENT (SESAM 132905)

Lors de la réédition des fiches quotidiennes d'encaissement (si celles-ci concernaient à la fois un établissement support et son budget annexe), la date d'origine n'était pas conservée.

### 1.2.4. CHRONOLOGIE DES FICHES QUOTIDIENNES D'ENCAISSEMENT (SESAM 133763)

Les FQE ne s'affichaient pas en début d'année civile dans l'ordre de leurs numéros.

Une correction a été apportée afin que l'affichage respecte l'ordre des numéros des FQE.

Les FQE datées au 31/12/2014 sont numérotées dans l'ordre de leur saisie.

### 1.2.5. IMPOSSIBLE DE TRANSFERER UNE HABILITATION DE REGIE (SESAM 133938)

Suite à la mutation d'un régisseur, il était impossible de transférer l'habilitation correspondante. L'option « Transférer » restait grisée.

Une correction a été apportée afin que le transfert de l'habilitation ne soit plus grisé.

### 1.2.6. FICHER DE PRELEVEMENT REJETE (SESAM 134317)

En prélèvement automatique, la modification du BIC d'un débiteur (sans modification de l'IBAN) entraînait une erreur au niveau du fichier de prélèvement qui était rejeté automatiquement par la trésorerie générale.

Une correction a été apportée afin de générer correctement le fichier de prélèvement après modification des coordonnées bancaires.

### 1.2.7. MESSAGE INADAPTE SUITE A LA RECEPTION DE CREANCES (SESAM 134574)

En cas d'échec lors de la réception des créances, un message « Vous devez transférer les créances vers le télépaiement » apparaissait.

Une correction a été apportée pour que ce message ne s'affiche plus.

### 1.2.8. ERREUR D'AFFICHAGE COMPTE PRODUIT A RECEVOIR (SESAM 134908)

En période d'inventaire, pour les fournisseurs avec un mode de paiement 8, le compte affiché par défaut dans les écritures en attente était le 4081.

Dorénavant l'affichage de ce compte pour un fournisseur en mode de paiement 8 a été supprimé.

**1.2.9. SAISIE DE L'ETAT DES DEVELOPPEMENTS DU SOLDE DES COMPTES (SESAM 135363)**

Un message « Vous manipulez des informations qui ont été supprimées, données non mises à jour » apparaissait lors du développement du solde des comptes (Après suppression des soldes de l'année N-1).

L'affichage de ce message a été supprimé pour ne plus gêner la saisie des développements du solde des comptes.

**1.2.10. MESSAGE D'AVERTISSEMENT A CHAQUE SAISIE DE L'EDS (SESAM 135869)**

Pour les établissements ne souhaitant pas utiliser la fonction de récupération des états de développement de solde, le message « Avertissement, nouvelle fonctionnalité : récupération des états de développement de solde. Il ne sera plus possible de récupérer les états de développement de solde dès que la saisie aura débuté. Voulez-vous continuer ? » apparaît à chaque développement de compte.

Une correction a été apportée pour que ce message n'apparaisse plus une fois le premier développement effectué.

**1.2.11. RECEPTION DES CREANCES RECETTES EXTERNES IMPOSSIBLE (SESAM 135554)**

Dans le traitement de réception des créances liées à des recettes externes, GFC ne tenait pas compte de l'exercice des créances et se basait uniquement sur le numéro de facture. (Une créance 2014 avec un numéro de facture identique à celui qu'il tente de réceptionner en 2015 bloquait le processus de réception).

Une correction a été apportée lors du traitement de la réception des créances liées à des recettes externes pour prendre en compte l'année d'exercice de la créance.

**1.2.12. ABSENCE DES INFORMATIONS BANCAIRES SUR LES RELANCES AMIABLES (SESAM 136273)**

Sur les aperçus avant impression des relances amiables, les coordonnées bancaires des responsables n'apparaissent pas. Ceux-ci apparaissaient tout de même correctement à l'édition. Une correction a été apportée pour que ces coordonnées apparaissent lors de l'aperçu avant impression.